

Nous voulons que l'ouverture à la diversité des débats et au monde devienne partie intégrante des processus de décision nationaux. Nous entendons non seulement faire face aux urgences et réparer les conséquences des mauvaises décisions passées, mais avant tout aller aux causes, anticiper, prévoir.

– Parce que nous devons dès aujourd'hui favoriser la transition écologique de l'économie ;

– parce que nous devons lutter contre les inégalités qui minent la cohérence de nos sociétés et sapent les fondements de la démocratie ;

– parce que nous voulons promouvoir la dignité, l'autonomie et les solidarités, mais aussi la non-violence, la responsabilité collective et individuelle ;

– parce que l'Europe doit rester un pôle de stabilité dans le monde et parce que le monde est notre maison commune ;

notre programme d'action pour les années à venir s'organise autour de six grandes orientations :

1. Écologie : vers une société post-croissance,
2. Écologie : un nouveau rapport à la nature, à l'animal et au vivant
3. Écologie : autonomie, solidarités et dignité. Lutter contre les inégalités.
4. Écologie : démocratie réinventée et égalité des territoires.
5. Écologie : l'Europe dans le monde.
6. Écologie : vers un monde de paix, de justice sociale et environnementale

PREMIÈRE PARTIE VERS UNE SOCIÉTÉ POST-CROISSANCE

L'évolution des chiffres du chômage, des finances publiques et des inégalités ne plaide pas en faveur de la politique économique conduite par le gouvernement depuis cinq ans. Le choix du gouvernement a été de favoriser l'offre et les entreprises plutôt que les ménages, en se concentrant sur la compétitivité-prix – via le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et le Pacte de responsabilité – et la restauration du taux de marge des entreprises. Conséquence de cette politique : le pouvoir d'achat par ménage en 2016 est inférieur de 350 euros par rapport à son niveau de 2010.

Quant au chômage, il a crû de manière dramatique (entre 2008 et 2012, le nombre de chômeurs a augmenté de 751 000 personnes ; entre 2012 et 2016, de 194 000 chômeurs supplémentaires). La politique de l'emploi du gouvernement est un échec, la France compterait fin 2016 plus de 6 millions de personnes fragilisées vis-à-vis de l'emploi (temps partiel subi, chômeurs découragés, personnes en sous-emploi etc.).

Face à cette situation, le gouvernement actuel – comme ses prédécesseurs depuis quarante ans – n'a cessé de miser sur le retour de la croissance. Or la croissance que nous avons connue durant les Trente Glorieuses, autour de 5% par an, ne reviendra pas. Cela soulève de nombreux

défis. Comment réduire le taux de chômage ou le niveau de la dette ? Mais aussi, comment améliorer l'utilité sociale et écologique de la production, comment créer des emplois, comment améliorer la qualité du travail ? Comment promouvoir un modèle de développement plus sobre et plus convivial ?

D'autre part, sur le plan climatique, ces dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Chacun sait aujourd'hui que ce réchauffement est lié aux activités humaines et à l'émission de gaz à effet de serre (GES). Les impacts de cette évolution sont déjà perceptibles sur notre territoire : sécheresses, déplacement de certaines espèces animales et végétales, inondations, etc. Notre modèle de développement épuise les ressources naturelles, relègue une partie de l'humanité dans les marges, augmente les pollutions et accélère le réchauffement. Nous devons en sortir au plus vite !

Pour lutter contre le réchauffement climatique et pour réduire le chômage de masse dans notre pays, pour éviter aux pays en voie de développement d'être durablement réduits au rôle d'« usines du monde », la relocalisation et la transition écologique de notre économie sont deux pistes majeures prônées par les écologistes. Mais il faut aussi examiner la place du travail et de l'activité dans notre société, face à l'automatisation et aux profondes transformations dans l'organisation du travail.

Enfin, dans le contexte des crises actuelles, les écologistes ne se reconnaissent pas dans le discours libéral sur la dette publique qui présente l'austérité et la réduction de la dépense publique

comme les seules solutions pertinentes. Pour les écologistes, qui raisonnent sur le long terme, il est certes important de consolider nos finances et de maîtriser l'endettement privé. Mais pas à n'importe quel prix humain ni au détriment des plus faibles.

Pour transformer l'économie, réduire nos émissions de gaz à effet de serre, accompagner les changements sociaux, réduire la pauvreté et les inégalités ou encore protéger la biodiversité, il est indispensable de prévoir et de planifier. La réduction brutale de la dette paralyse toute capacité d'agir, d'influer sur le cours des choses. Une politique volontariste est nécessaire, un État stratège face aux lobbys et aux puissances financières qui refusent de prendre le virage d'une société post-croissance.

1. UNE ÉCONOMIE RÉILIENTE AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DU VIVANT, DANS LE RESPECT DE LEUR ENVIRONNEMENT

« Une économie soutenable doit être capable de résister aux choix exogènes et d'éviter les contradictions internes qui engendrent le chaos durant les périodes de récession [...]. Mais il faudra explicitement faire entrer en ligne de compte de nouvelles variables macroéconomiques, qui incluront presque certainement la dépendance de l'économie à l'énergie et aux ressources, ainsi que des plafonds en termes de carbone. Elles incluront peut-être également des variables qui refléteront la valeur des services écosystémiques ou des stocks de capital naturel. »

Tim Jackson

Nous ne retrouverons plus les conditions économiques que nous avons connues après la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'entrée dans l'Anthropocène – à savoir le fait que l'humanité est devenue une force géologique susceptible de modifier le système-Terre – représente pour nos sociétés un défi difficilement imaginable jusque-là.

Cela nécessite de sortir des mesures d'ajustement à la marge. L'aveuglement dont font preuve sur ce point les différents gouvernants est coupable. Nous devons rendre notre économie résiliente.

Les conditions pour résister à des chocs exogènes (crise financière, catastrophe climatique, pic pétrolier, etc.) sont aujourd'hui connues : retour au local et au circuit court, économie low-tech (plutôt que high-tech), construction de petits systèmes résilients, réduction de la complexité, autonomie énergétique et alimentaire, économie circulaire, économie collaborative, transports doux et partagés, auto-construction, isolation et

alternatives énergétiques, solidarités de proximité, recycleries-ressourceries, accorderies, monnaies locales, micro-crédit, agro-écologie et agriculture urbaine, etc.

À travers ces différentes expériences, des perspectives nouvelles se dessinent, qui pourraient préfigurer un nouveau modèle de société fondé sur la confiance, la commune humanité et la commune socialité.

I. Relocaliser l'économie

« Relocaliser, cela signifie avant tout "démondialiser". Ce qu'on appelle la mondialisation n'est en fait qu'un jeu de massacre à l'échelle globale. Une compétition dans laquelle tous les peuples s'autodétruisent les uns les autres. »

Serge Latouche

Une révolution industrielle est en cours. Elle a bouleversé l'organisation du travail en entreprise et entraîné l'éclatement mondial de la production. En France, tous les indicateurs signalent un déclin important de l'industrie: baisse du nombre d'emplois industriels, baisse de la part de l'industrie dans le PIB (12,4% en 2014 contre 16,6% en 2000). Cette désindustrialisation est marquée par une spécialisation en déclin, le choix de la compétitivité-prix poussant nos entreprises vers le moins-disant social (baisse des rémunérations, précarisation), la stagnation de nos efforts de recherche et développement (entre 2,1% et 2,3% du PIB), loin de ceux consentis dans d'autres pays. D'autre part, les entreprises françaises sont éclatées entre deux extrêmes: de grandes firmes concentrant de la haute technologie et de nombreuses PME/PMI positionnées majoritairement sur des secteurs à faible technologie (et donc à

faible valeur ajoutée). 84% des entreprises françaises comptent moins de dix salarié.e.s, contre 60,5% en Allemagne. La pérennité de ces petites entreprises est notamment fragilisée par les problèmes d'accès au crédit et une relation de subordination entre les donneurs d'ordre et les fournisseurs. La France manque de PME/PMI de bonne taille et d'entreprises intermédiaires, qui sont des lieux d'innovation et d'adaptation.

Enfin, la stratégie des grands programmes de l'État a soutenu le développement d'entreprises publiques ou privées à partir de commandes régaliennes (le Rafale, l'EPR, etc.) qui – pour des raisons différentes – n'ont pas trouvé de marchés à l'étranger. Les programmes de coopération européenne (Airbus, Ariane) auront eu plus de succès. De plus, les exportations d'armement pèsent d'un poids bien discutable.

Si l'on ajoute à ces constats l'insuffisance du dialogue social et une fiscalité inadaptée aux enjeux écologiques, notre industrie nationale présente toutes les caractéristiques d'un « colosse aux pieds d'argile ».

Pourtant, la réindustrialisation de nos territoires est une nécessité pour lutter à la fois contre le changement climatique, la mise en concurrence internationale de salarié.e.s aux conditions de vie très différentes et le dumping social et environnemental pratiqué par certains pays.

Inverser la tendance, c'est relocaliser et créer des emplois nouveaux et de qualité. C'est réduire les transports de marchandises et de matières premières, c'est partir des savoir-faire et des ressources locales, c'est aussi rechercher la souveraineté alimentaire et énergétique. L'industrie

du ^{xxi}^e siècle sera celle d'un éco-développement. Elle dépassera le verdissement à la marge (*greenwashing*) des anciennes industries. Notre avenir industriel passe par une modernisation des entreprises, un effort de formation et d'innovation, et une évolution de notre appareil productif afin de l'adapter aux enjeux écologiques du ^{xxi}^e siècle.

La transition écologique de l'économie, la réindustrialisation de nos territoires et la relocalisation ont besoin d'une planification écologique souple, capable d'organiser la programmation des investissements, de dégager les financements adaptés et de hiérarchiser les projets industriels. La gravité de la crise économique, sociale et écologique doit nous conduire vers la mise en place de moyens radicalement différents de ceux mis en œuvre en temps normal : définir strictement les secteurs dont la reconversion doit être engagée rapidement, définir les métiers et les qualifications dont nous avons besoin, définir les besoins sociaux prioritaires et allouer les capitaux en fonction de ces priorités.

Pour cela, il faudra :

- s'appuyer davantage sur le réseau d'entreprises intermédiaires, sur l'innovation et les circuits courts, et revoir complètement le maillage industriel français ;
- investir dans les ressources locales existantes : savoir-faire, appareil productif, présence de services ;
- favoriser une gestion foncière régionale de zones industrielles en déshérence pour les affecter à des projets locaux de revitalisation territoriale ;
- s'appuyer sur les salarié.e.s : leur participation

active au recensement des compétences disponibles et à la définition des objectifs, des évolutions de l'appareil de production et des formations nécessaires ;

- clarifier des compétences sur les territoires et renforcer le développement régional ;
- soutenir la recherche et l'innovation, mais à travers d'autres dispositifs que le crédit d'impôt recherche (CIR).

Quels sont les grands secteurs stratégiques de la reconversion ?

- L'agriculture, chaînon essentiel dans la conversion écologique de nos économies.
- L'énergie: le plan de transition énergétique et la sortie du nucléaire entraîneront une grande politique industrielle dans la production de matériaux et de matériels, et d'investissements dans les énergies renouvelables.
- La filière bois fournira une partie de la biomasse nécessaire. Elle est aujourd'hui déficitaire sur l'ensemble des postes de la balance commerciale alors que la forêt s'étend.
- Les énergies renouvelables de haute technologie nécessitent une approche spécifique, tant la France a pris du retard dans ce domaine. Le développement de l'éolien doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de PMI ancrées dans les territoires ;
- Les transports collectifs et les mobilités du futur (voir « Un plan d'urgence pour les transports », p. 25).
- Le bâtiment performant et les écomatériaux ;
- La chimie verte, substitut au pétrole ;
- L'économie du recyclage et de la réparation.

Plus globalement, il s'agit d'«écologiser» l'ensemble des secteurs de l'économie et d'intégrer en amont de tout projet la protection et la reconquête de la biodiversité.

II. Pour le climat, la santé et l'économie : une France «100 % renouvelables» à l'horizon 2050

Les objectifs officiels sont connus :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et les diviser par quatre entre 1990 et 2050;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012;
- porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz;
- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025.

Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la France pourrait transformer sa production et sa consommation énergétiques pour atteindre les 100% renouvelables à l'horizon 2050. Cette transition est urgente et

elle représente des opportunités tant au niveau de l'emploi que des économies : 700 000 emplois pourraient être créés et 200 milliards d'euros économisés dans le seul domaine de la santé.

Trois grands principes guident notre démarche :

- sortir de la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire en moins de vingt ans (2017-2035);
- une France «100% renouvelables» en 2050;
- la réduction de la consommation d'énergie par la sobriété et l'efficacité.

A. Sortir du nucléaire

La sortie du nucléaire s'impose pour trois raisons : le risque inacceptable d'un accident majeur, dont les conséquences catastrophiques ont été démontrées par Tchernobyl et Fukushima, la production de déchets radioactifs extrêmement dangereux pour des milliers d'années, l'utilisation et la diffusion de techniques permettant la prolifération des armes nucléaires. Plus récemment, une menace terroriste accrue bien que diffuse pourrait par ailleurs cibler nos centrales nucléaires.

À ces risques s'ajoutent des raisons économiques. En effet, la poursuite du programme nucléaire français bloque les politiques d'économie d'électricité, freine le développement des énergies renouvelables et empêche les mutations industrielles indispensables à la transition énergétique.

Les écologistes proposent :

- En ce qui concerne les centrales et réacteurs nucléaires, l'arrêt définitif et le démantèlement des cinquante-huit réacteurs nucléaires français

auront lieu de façon progressive, sur la base de trente années de fonctionnement par réacteur, en commençant par les installations les plus dangereuses. L'objectif visé est une sortie complète du nucléaire en 2035.

- Les projets en cours de construction seront interrompus dès 2017 : la construction de l'EPR de Flamanville sera gelée, ainsi que le projet Astrid de réacteur au plutonium et la construction d'Iter.
- Une filière de démantèlement des installations nucléaires sera créée en lien avec les organisations syndicales.
- En ce qui concerne les combustibles nucléaires, nous visons l'arrêt immédiat de la production du plutonium, de la fabrication et de l'utilisation du combustible MOX qui en découle.
- Le stockage en profondeur, comme à Bure, sera définitivement arrêté, et les combustibles irradiés seront stockés à sec en sub-surface.
- Un renforcement massif des ressources humaines et du budget de l'Autorité pour la sûreté nucléaire, et l'autonomisation vis-à-vis d'EDF.
- La construction rapide d'installations de stockage à sec en sub-surface pour les combustibles irradiés et pour les déchets de haute et moyenne activité, et la décontamination des sites nucléaires désaffectés (mines, anciennes usines et laboratoires etc.).

B. Une France «100 % renouvelables» en 2050

Nous souhaitons parvenir à 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2050. De nombreuses initiatives de transition énergétique sont déjà mises en œuvre sur les territoires : des coopératives d'énergie citoyenne, de réduction des émissions, des plans climat-énergie locaux, etc. Il est

urgent d'arrêter de subventionner les énergies fossiles et polluantes, de réorienter la production d'énergie par EDF et, enfin, de construire des régies locales de l'énergie pour engager ainsi la transition.

Les énergies renouvelables à plus fort potentiel de développement sont l'éolien et le solaire. Avec une politique volontariste, la France pourrait viser la création de 400 000 emplois directs dans les énergies renouvelables d'ici à 2023. Ce chiffre, ajouté aux créations d'emplois des programmes de rénovation énergétique des bâtiments, donne un volume de création nette d'emplois estimé à 500 000 à l'horizon 2020, 900 000 à l'horizon 2050 (scénario Ademe).

Les principales mesures pour faciliter le développement des énergies renouvelables sont :

- un investissement massif dans le déploiement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, géothermie, récupération d'énergie, etc.) ;
- la simplification des procédures et du cadre réglementaire ;
- la stabilité du cadre réglementaire et tarifaire des énergies renouvelables ainsi que son harmonisation européenne progressive sont des éléments essentiels au développement de filières françaises ;
- l'insertion de clauses circulaires et renouvelables obligatoires dans les nouvelles constructions ;
- l'élaboration, par les acteurs du territoire, de plans régionaux de développement des énergies renouvelables, en complémentarité avec les programmes et actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;

- le Réseau de transport de l'électricité (RTE) doit devenir une entreprise publique au capital détenu à 100 % par l'État, totalement indépendante d'EDF; en ce qui concerne la distribution d'électricité, la réglementation devra assurer la transparence et l'équité des négociations de concession de distribution des énergies de réseau par les autorités concédantes;
- la recherche sur le stockage et l'efficacité énergétiques.

C. Consommer moins, consommer mieux

La politique de sobriété et d'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité doit permettre de réduire la consommation d'énergie tout en assurant de meilleurs services à l'ensemble de la population. L'objectif est d'atteindre en 2030 une consommation énergétique finale inférieure de 30 % à sa valeur en 2012 et une consommation primaire de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) inférieure de 35 % à cette valeur et proche de zéro en 2050. Pour y parvenir, plusieurs cibles doivent être visées.

Le couple «produits pétroliers-transports» constitue la première cible de la politique d'efficacité énergétique. Le secteur du bâtiment fera l'objet d'un plan massif de rénovation énergétique. L'objectif principal est l'accroissement régulier du rythme annuel de rénovations.

Pour l'électricité, le potentiel d'économies est considérable. L'objectif visé est la réduction de la consommation finale d'électricité du même ordre que celle de la consommation finale énergétique, soit 30 % en 2030. Des mesures réglementaires et tarifaires permettront d'y parvenir :

- abandon des compteurs communicants pour les particuliers et les petits consommateurs;
- mise en place d'outils permettant aux usagers de contrôler leur consommation d'énergie en temps réel, afin de leur donner la maîtrise et la connaissance de leur consommation;
- interdiction des usages inutiles et énergivores (panneaux publicitaires, notamment);
- interdiction du chauffage électrique et sa substitution jusqu'à sa suppression dans l'ancien;
- réforme et renforcement des certificats d'économie d'énergie;
- tarification progressive de l'électricité consommée (les premiers kWh sont très peu chers et le prix augmente avec la consommation), afin de garantir à tou.te.s un accès aux services énergétiques, tout en décourageant les gaspillages;
- utilisation de sources renouvelables pour la production de chaleur et d'eau chaude.

Pour financer la transition énergétique, les écologistes proposent :

- le renforcement des dispositifs existants pour la rénovation des bâtiments (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, TVA réduite, subventions ciblées pour les logements sociaux);
- la mise en place de fonds de garantie et de systèmes assurantiels pour faciliter les investissements de long terme et l'émergence de nouveaux modèles économiques;
- une réorientation des recettes issues de la mise aux enchères des quotas de CO₂ européens;
- une réforme de la contribution climat énergie

(CCE) pour en faire une véritable taxe carbone appuyée sur trois assiettes : énergie primaire, gaz à effet de serre et risques environnementaux et sanitaires (dont nucléaire) ; le triple taux de la CCE évoluera selon des règles stables sur plusieurs décennies, afin d'offrir aux investisseurs et aux ménages la visibilité nécessaire pour anticiper les coûts futurs liés aux consommations d'énergie.

III. Un plan d'urgence pour les transports

La politique nationale des transports doit être cohérente et s'inscrire dans une politique d'aménagement globale qui contribue à l'équilibre des territoires. Pour ce faire, nous devons œuvrer au développement des réseaux de villes moyennes, afin de favoriser la transition urbaine, l'équilibre ville-campagne et les déplacements de proximité. Ainsi, au travers de la fiscalité et des priorités budgétaires, il faut donner la priorité au rail et à la voie d'eau plutôt qu'à la route et à l'aérien.

Pour cela, les écologistes proposent :

- La valorisation et l'amélioration des infrastructures, notamment ferroviaires, existantes. Le maillage de l'ensemble du territoire sera recherché.
- Une meilleure répartition des moyens sur l'ensemble du territoire et la fin de la politique de grands projets inutiles (ligne à grande vitesse Lyon-Turin, Canal Seine-Nord Europe, aéroport de Notre-Dame-des-Landes...).
- Un pilotage réel et efficace des établissements publics : SNCF, VNF (Voies navigables de

France), Semca (Sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes), Aéroports de Paris... La dette du système ferroviaire est désastreuse pour la gestion de l'entreprise publique : il faut donc une reprise de cette dette par les pouvoirs publics.

- Au vu de ses conséquences écologiques et économiques, le développement du réseau autoroutier doit cesser, et les relations entre l'État et les sociétés d'exploitation des autoroutes doivent être clarifiées et transparentes.

Nous refuserons toute nouvelle privatisation d'autoroutes. Enfin, nous instaurerons un moratoire sur tous les projets autoroutiers, notamment celui de l'A42 et le projet de contournement Grand-Ouest de Strasbourg (CGO).

- Le grand public et les associations d'usagers doivent être davantage impliqués dans l'élaboration des politiques de transport et d'aménagement avec les différents acteurs de ce domaine (élu.e.s, administrations, entreprises, etc.). Ils doivent être consultés en amont des décisions, durant leur mise en œuvre et pour donner leur avis sur les projets réalisés.

- La fin du diesel doit être programmée pour tous les types de véhicules, des automobiles aux navires. Cela passe par la mise en œuvre accélérée de la transition énergétique vers le gaz et les énergies renouvelables.

- Les dispositifs réglementaires (réduction des vitesses limite et de la puissance des véhicules, normes sur les émissions polluantes) doivent être renforcés et accompagnés d'incitations de type tarifaire (bonus-malus, fiscalité climat-énergie, etc.).

- La consommation de carburant doit être optimisée (objectif 2 litres aux 100 km en 2020) par une politique de reconversion industrielle favorisant la réduction du poids et de la puissance des véhicules et le développement des véhicules hybrides.
- La réduction des distances parcourues sera favorisée par des mesures sur l'urbanisme (PDU et PLU) et l'aménagement du territoire, mais aussi par la généralisation d'outils limitant le besoin de voiture individuelle (PDE).
- L'État et les collectivités doivent développer des solutions intermodales à moindre impact environnemental pour limiter le recours à la voiture et au camion. Les pouvoirs publics doivent inciter notamment au covoiturage, assurer la présence de transports en commun sur tout le territoire, concourir au maintien de l'emploi local, des services de proximité et du petit commerce, et encourager le télétravail organisé en espaces collectifs.
- Enfin, nous voulons des villes apaisées où il fait bon vivre. Pour cela, il faut développer massivement l'usage du vélo et la marche en ville. L'État et les collectivités doivent viser la réduction progressive des vitesses, et il faut mettre en œuvre un véritable code de la rue qui concerne l'ensemble des modes de déplacement.

IV. Économie circulaire, économie de la fonctionnalité, économie du partage

La relocalisation des activités doit s'accompagner de nouvelles formes d'organisation de la production. En lien avec les Régions, l'économie circulaire a pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le

gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer une nouvelle économie – circulaire et non plus linéaire –, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie, de sorte à rapprocher nos écosystèmes industriels du fonctionnement des écosystèmes naturels.

D'après un rapport commandé par la Fondation Ellen-MacArthur (2013), la mise en place d'une telle économie pourrait générer 700 milliards de dollars d'économies nettes annuelles en matériaux au niveau européen, soit environ 1,1 point de PIB. Certaines industries, comme l'automobile et l'équipement, pourraient réaliser des économies importantes sur leurs coûts de production. Par ailleurs, l'Institut de l'économie circulaire, s'appuyant sur des études menées par la Commission européenne et l'Ademe, estime que les sept composantes opérationnelles sur lesquelles il est possible d'agir afin de pousser la transition (approvisionnement, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée de vie, recyclage et valorisation des déchets) permettraient de créer jusqu'à 400 000 emplois. Enfin, l'économie circulaire représente une condition de la préservation des ressources et de notre environnement.

Pour favoriser le développement de l'économie circulaire, les écologistes proposent :

- un soutien à la recherche et à l'innovation pour développer des technologies efficaces en

ressources (recyclage, extraction, etc.) et allonger la durée de vie de la matière ;

- une réforme fiscale afin de mettre en place une TVA circulaire, sociale et environnementale, avec des taux différenciés selon le mode de production ;
- un véritable plan d'investissement dans le déploiement de l'économie circulaire, notamment dans les secteurs de la réparation et du recyclage ;
- le renforcement des règles et des conditions liées à l'écoconception des objets, à leur durée de vie (obsolescence programmée) et à leur capacité à être revalorisés-réparés-réemployés ;
- des campagnes de communication et d'éducation afin d'induire des modifications dans le comportement des ménages ;
- une réforme du code des marchés publics pour favoriser les entreprises locales, avec découpage des appels d'offres en lots pour permettre aux PME de concourir, notamment en se regroupant en groupement d'intérêt économique (GIE), ce que les collectivités ignorent trop souvent.

La relocalisation va de pair avec une économie dite de la « fonctionnalité », qui valorise autant l'usage d'un bien que sa possession et incite au partage et à l'invention de nouveaux rapports sociaux de coopération. Une évolution de la fiscalité sera nécessaire, afin d'adapter les règles relatives à l'investissement ou au fonctionnement en matière de fournitures et d'équipements. Les services publics s'appuieront de manière croissante sur l'économie de la fonctionnalité, notamment dans le domaine des transports ou pour des objets quotidiens.

Enfin, l'économie du partage (phénomène économique et social combinant l'économie de pair-à-pair, la consommation et l'économie collaboratives, le capitalisme de plateforme, l'économie circulaire, l'économie de location ou d'abonnement, le mouvement des « makers » et l'économie du don), fondée sur la production en commun, représente un mode de production et de consommation émergent au potentiel émancipateur encourageant, à condition que son sens ne soit pas détourné par le capitalisme. En effet, plusieurs courants coexistent aujourd'hui, qui vont de plateformes commerciales comme Uber ou Airbnb, exploitant des algorithmes dont elles ont la maîtrise, à des initiatives centrées sur le partage, le don, l'échange non marchand ou le troc : éco-agriculteurs créant une plateforme de création d'outils agricoles en open source, création de tiers-lieux, etc.

Face à ces évolutions, le rôle de l'État et des pouvoirs publics est de construire un cadre économique et réglementaire favorable aux modèles « vertueux », tourné vers les plateformes permettant les échanges gratuits entre particuliers, les initiatives locales ou celles relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'État doit aussi accompagner les nouvelles formes de travail par une protection accrue des auto-entrepreneurs, l'accès aux droits et aux devoirs des indépendants, et le rééquilibrage des rapports de force entre donneurs d'ordre et travailleurs indépendants.

Les écologistes proposent :

- des règles de protection des travailleurs en fonction de la part de dépendance économique des auto-entrepreneurs envers les plateformes ;

- un accès à la retraite, au chômage et, d'une manière générale, à la protection sociale pour les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs ;
- la protection des pratiques de partage en instituant une démarcation nette entre ces pratiques et celles de nature professionnelle (en fonction de la part du revenu) ;
- des règles strictes concernant la collecte, le partage et la protection des données, qui doivent correspondre à un partenariat entre les pouvoirs publics et les plateformes sur leurs territoires d'activité ;
- la facilitation des pratiques collaboratives des coopératives et des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire.

Face aux pratiques prédatrices, la collaboration et la coopération peuvent à la fois constituer des innovations sociales, économiques et environnementales, et devenir des atouts majeurs pour le bien-vivre. Cela concerne également le savoir et les connaissances partagées, l'*open source*, les *creative commons*, etc.

Notons que le partage et la collaboration restent toutefois largement répandus hors du cadre des plateformes numériques: le troc, la seconde main et les fab labs constituent encore plus de 70% de l'économie collaborative.

Les écologistes proposent :

- des financements publics et la mise en place d'incubateurs pour des projets innovants, mais aussi des petits projets territoriaux de déploiement du troc, du partage, du réemploi des objets, ou

encore des plateformes et des réseaux de voisinage aidant à retisser un lien au cœur de nos territoires et améliorant ainsi leur résilience sociale ;

- des appels à projets locaux ou nationaux (la région Aquitaine, par exemple, a lancé en 2015 un appel à projets de plus de 500 000 euros visant à « développer des projets innovants relevant de l'économie collaborative, à vocation sociale, environnementale ou citoyenne, s'appuyant sur les technologies et usages numériques ») ;
- une aide à la communication, car les développeurs de plateformes ont besoin de communiquer auprès du grand public pour atteindre la masse critique d'utilisateurs et faire fonctionner leur service (les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, disposent d'outils de communication grand public qu'ils peuvent utiliser au profit de l'économie du partage).

**V. Les déchets sont une ressource :
une trajectoire zéro déchet pour la France !**

Certaines collectivités dans le monde se sont engagées dans le « zéro déchet » avec des résultats spectaculaires en quelques années. La dynamique associe une réduction drastique des déchets et la création d'activités visant la fin du gaspillage ainsi que la récupération et la transformation de toutes sortes de résidus. Le modèle linéaire mondial (extraction/production/vente/déchet/élimination) est transformé en un modèle circulaire induisant une relocalisation de l'activité et une valorisation de chacun de nos déchets.

Les déchets organiques ne sont pas des déchets comme les autres, et ils n'ont pas vocation à

disparaître, car ils sont le reflet de notre alimentation. Ils ne doivent pas être mélangés aux autres résidus mais traités à part, selon une économie circulaire de retour vers les terres vivrières. C'est une nécessité vitale pour combattre l'appauvrissement biologique des terres agricoles et la surconsommation d'engrais chimiques.

C'est pourquoi les écologistes proposent :

- dans les cuisines, de donner les moyens et l'habitude de ranger les fermentescibles dans un espace à part ;
- de composter au plus près ou au plus rationnel selon le territoire ;
- de promouvoir des normes européennes de qualité et de valorisation économique du compost ;
- de prohiber les systèmes de tri mécano-biologique après collecte en mélange et de s'opposer à la construction de nouveaux incinérateurs.

Pour les écologistes, la production de biogaz n'est pas seulement une question énergétique, elle doit assurer la qualité du compost final. Elle suppose une coopération des différents secteurs économiques du bois, de l'agriculture, de l'épuration des eaux et de l'agroalimentaire, mais toujours avec l'objectif de qualité agronomique du compost fini.

Pour les autres déchets, l'objectif des écologistes est de tendre vers le zéro déchet en développant une politique :

- de lutte contre la publicité agressive ;
- favorisant l'écoconception (logique du cycle de vie) et décourageant l'obsolescence programmée via la responsabilité élargie du producteur ;

- qui incite à la réparation et à la réutilisation locale (ressourceries, fab labs) ;
- qui affiche les vrais coûts en généralisant le paiement du service (redevance incitative) et le paiement intégral du coût global de recyclage des emballages par Éco-emballage, répercuté sur les producteurs.

Quant aux activités industrielles et artisanales qui génèrent des « matières secondaires », d'autres fabricants peuvent s'en emparer comme composants de leurs propres fabrications sans passer par la case « déchets ».

La politique des écologistes vise à :

- généraliser l'économie circulaire des matières secondaires ;
- organiser des bourses publiques de matières secondaires gérées dans le cadre des plans régionaux ;
- prévoir des possibilités de stockage réversible de matières pré-triées et susceptibles de retrouver un débouché industriel ou artisanal, à brève ou moyenne échéance.

Pour les combustibles, l'incinération des déchets en mélange est un gaspillage de ressources nécessitant des investissements lourds et inutiles, dès lors que la logique d'économie circulaire devient dominante. Le regroupement horizontal des différents gisements, dont ceux issus des déchets ménagers, permet de re-manufacturer un produit commercialisable à fort pouvoir calorifique, assorti d'une norme de combustibilité (européenne de préférence) garantissant une pollution minimale.

Enfin, les écologistes sont attachés à la qualité du service public et à la maîtrise des coûts.

En cela, ils développent une politique visant à :

- créer des pôles de compétence « déchets » au sein des services régionaux ;
- généraliser la vérité des coûts et la redevance incitative ;
- privilégier l'investissement public dans le cadre des marchés publics, à l'exclusion des partenariats public/privé ;
- privilégier la gestion en régie ou par contrats de délégation à durée courte ;
- accompagner les initiatives citoyennes locales dans la recherche de solutions de réduction des flux ;
- limiter les flux de déchets en volume et en distance par une territorialisation des équipements par bassin de collecte.

VI. Démocratiser l'économie, pour une économie porteuse de sens social et environnemental

Le capitalisme globalisé a pour conséquence de concentrer le pouvoir économique dans les mains de quelques-uns : banquiers, rentiers, multinationales ou poignée d'actionnaires milliardaires. Les inégalités se renforcent, les accords de libre-échange adossés à des tribunaux d'arbitrage privés se multiplient. Face à cette perte de pouvoir citoyen, nous devons démocratiser l'économie. Or, l'économie sociale et solidaire, qui réunit les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, ainsi que de nouvelles formes d'entrepreneuriat social telles que des

sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité social ou environnemental, nous permet d'envisager une nouvelle gestion des communs environnementaux et des savoirs pour développer des services publics coopératifs adaptés aux enjeux du siècle.

Les écologistes proposent :

- une démocratisation des services publics en s'appuyant sur les connaissances issues de l'usage ;
- la poursuite de la dynamique engagée par la loi ESS de 2014, en accroissant l'ouverture des marchés publics aux entreprises agréées « entreprise solidaire d'utilité sociale » (Esus) ;
- une réorganisation des politiques d'insertion afin que l'accès aux postes soit plus souple et intègre la nécessité de structurer les postes en insertion vers des emplois d'avenir et les filières écologiques ;
- l'aide à la création et à la reprise d'entreprises solidaires *via* un nouveau droit de préemption sur les terrains en friches ou locaux industriels désaffectés ;
- des incitations fiscales spécifiques pour les entreprises qui respectent le principe « une personne, une voix », le partage des bénéfices avec les salarié.e.s et la limitation du salaire des dirigeant.e.s ;
- la transformation des chambres consulaires en chambres de l'économie plurielle intégrant les Cress actuelles (chambres régionales de l'économie sociale et solidaire) et autres plateformes ou regroupements régionaux ;
- la création de fonds souverains régionaux dédiés aux projets d'économie sociale et solidaire sur les territoires ;

- une amplification des outils de l'épargne solidaire (livret d'épargne, carte bleue solidaire, etc.) ;
- le soutien à la mise en œuvre d'une certification publique européenne reconnaissant les produits du commerce équitable ;
- le déploiement de systèmes économiques de la gratuité et du troc ;
- le développement des monnaies locales, notamment en desserrant la contrainte des autorités monétaires.

VII. Renforcer et rénover les services publics

Face à la dégradation de la qualité des services publics, il est impératif que la puissance publique s'engage à renforcer les moyens des hôpitaux, de l'éducation (en particulier dans les quartiers prioritaires), de la recherche, du logement social, etc. En effet, les compétences et périmètres d'action des services publics ne peuvent se limiter aux fonctions régaliennes de l'État (administration, finances publiques, police, justice, etc.). Les services publics doivent être de qualité et accessibles à tous, sans discrimination aucune, partout sur le territoire.

D'autre part, la qualité des infrastructures publiques (en particulier du transport ferroviaire), de la formation des salarié.e.s et des centres de recherche participe à la définition d'un écosystème favorable à la compétitivité des entreprises (en particulier la compétitivité hors prix). Les entreprises ont besoin de services publics performants.

En tant qu'écologistes, nous avons conscience de la nécessité de préserver et

d'utiliser équitablement l'air, l'eau, les sols et la biodiversité, ces biens communs fondamentaux nécessaires à la vie. De la même manière, les biens sociaux fondamentaux, visant à satisfaire un besoin d'intérêt général, doivent relever de la compétence de la collectivité publique afin d'être préservés et utilisés équitablement. Par conséquent, des activités comme l'éducation, la santé, la protection de la nature et de l'environnement, la culture, les transports, l'énergie ou les télécommunications doivent demeurer sous maîtrise d'ouvrage publique et pouvoir déroger à l'exigence de rentabilité financière. Les services publics sont une richesse et non un coût pour la collectivité !

Dans cette perspective, plusieurs mesures sont prioritaires :

- créer un bouclier de services publics essentiels permettant d'assurer une égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire, sans discrimination d'aucune sorte, à travers les guichets de la poste, les centres de santé, les services d'urgence, les gares, etc. ;
- créer des emplois dans les services de la justice, de la police, de l'éducation, etc. et rompre avec la logique « du tout-plateforme » et du traitement numérique, car la présence humaine est indispensable ;
- réexaminer la politique d'externalisation des missions de service public et renforcer les capacités de contrôle sur les partenariats public/privé ;
- résorber la précarité des emplois ;
- créer de nouveaux dispositifs de participation citoyenne au fonctionnement des services publics.

A. La poste, service public pour tou.te.s

Les évolutions du service public postal impulsées par le groupe La Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de la réduction des horaires d'ouverture, de la suppression de tournées de facteurs, du transfert d'activités postales dans des commerces, des pratiques de management humiliantes, de la réduction du nombre d'agents. Ces évolutions se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Les écologistes proposent :

- un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ;
- que les CDPPT (commissions départementales de présence postale et territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et aux organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur les évolutions en cours ou sur les réorganisations de services ;
- d'augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de poste ;
- de maintenir et de renforcer le maillage des services publics dans les territoires suburbains et ruraux, d'agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant direction, usagers, élu.e.s et représentant.e.s des personnels tout en les dotant de moyens financiers et humains suffisants pour assurer l'intégralité de leurs missions.

B. Santé : stop à la grande braderie d'un bien commun !

Les hôpitaux sont en train de se déshumaniser, ne prenant plus en charge des patient.e.s mais gérant des client.e.s, et sont livrés à des managers chargés de trouver les économies de 1,5 milliard d'euros réclamées par le gouvernement. Et, pour les patient.e.s, on ne parle plus de bien-être, mais de prise en charge ambulatoire, de télémedecine ou d'hospitalisation à domicile pour réduire les coûts et les durées d'hospitalisation. Cette situation s'accompagne du malaise grandissant des personnels soignants, qui voient leurs conditions de travail se dégrader.

D'autre part, la désertification médicale de territoires entiers, la disparition des hôpitaux de proximité, la suppression de journées d'hospitalisation pour les personnes isolées, sans voiture et sans revenu décent, créent angoisse et sentiment d'abandon en milieu rural, retardent la prise en charge hospitalière et génèrent des situations à haut risque.

Les écologistes proposent :

- de mettre en place un plan d'urgence de revalorisation pour les soignants (salaires, conditions de travail et effectifs) et de renforcer les moyens de l'hôpital à la hauteur des besoins de la population ;
- de lancer un moratoire sur les fermetures et les restructurations d'hôpitaux ou établissements sanitaires ; de garantir un maillage de l'offre de soins sur tout le territoire et de mettre un terme aux concentrations dans les grandes agglomérations ou métropoles ;

- de tourner le dos à la pure logique de rentabilité et d’engager une véritable concertation et une réflexion prospective, afin de mettre en adéquation l’offre de soins et les besoins actuels et futurs de la population ;
- de rééquilibrer les moyens du public par rapport au privé, des hôpitaux vis-à-vis des cliniques ;
- de revoir, voire de supprimer, les *numerus clausus*, générateurs d’inégalités d’accès aux soins, d’injustice, de sélection absurde en faculté de médecine ; en outre, la formation des étudiant.e.s doit être renforcée en santé publique et environnementale, prévention, droit des patient.e.s et soins aux publics vulnérables ;
- pour faire face au naufrage de certaines spécialités, de prendre les mesures nécessaires pour pallier les déficits dans certaines branches médicales (psychiatrie et gynécologie, entre autres), en augmentant le nombre de places pour ces spécialités et en envisageant des mesures incitatives comme l’aide à l’installation dans les territoires sous-dotés.

2. RÉINVENTER LE TRAVAIL ET LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

Depuis plus de trente ans, nous subissons le discours néolibéral sur la nécessité de flexibiliser le marché du travail. Malgré l’échec de ces politiques, on persévère dans la même direction. En inversant la hiérarchie des normes, la loi travail adoptée en 2016 représente une étape supplémentaire dans l’affaiblissement des protections des salarié.e.s. Aujourd’hui, la réduction du temps de travail est devenue un enjeu politique déterminant, car nous savons que l’évolution spontanée de l’économie ne permettra pas de faire reculer le chômage à un rythme suffisant pour éviter les risques d’explosion sociale. D’autre part, l’augmentation de la productivité du capital-travail, l’automatisation et la numérisation changent profondément la nature du travail et fragilisent son cadre juridique, *via* le développement, par exemple, de l’auto-entrepreneuriat.

Contre celles et ceux qui préconisent de «travailler toujours plus», les écologistes souhaitent redonner du sens au travail afin de mieux répondre aux attentes des Français.e.s, ce qui suppose une rupture avec l’économisme et le productivisme actuels.

I. Travailler tou.te.s

Le chômage reste pour nos concitoyen.ne.s une des préoccupations majeures. Pour des millions de personnes, la précarité, le chômage et le sous-emploi sont devenus une réalité difficilement surmontable. Or cette situation est une

catastrophe pour l'équilibre de notre démocratie et pour la vitalité de notre société. En effet, le chômage et la précarité gangrènent toute la société. Ils sont la première cause de l'échec scolaire des enfants ou de leur décrochage, la première cause de la délinquance ou des difficultés d'intégration... Mais, alors que, depuis plus de trente ans, nos politiques de l'emploi (actives ou passives) ont échoué, nous continuons à miser sur la relance de la croissance ou la réduction de la dette.

Dès lors que nous ne croyons plus à un taux de croissance élevé, comment peut-on vaincre le chômage de masse, de surcroît avec des entreprises ayant fait le choix de délocaliser ?

Pour travailler tou.te.s, les écologistes proposent :

- la réorientation de l'investissement vers la transformation écologique de l'économie, permettant la création de 600 000 emplois sur la durée de la mandature ;
- une relance de la négociation sur la réduction du temps de travail tout au long de la vie, avec comme objectif d'encourager les entreprises et les salarié.e.s à aller vers les 32 heures lissables sur une année ou plus (avec le compte épargne-temps), ou de développer la semaine de quatre jours, les congés sabbatiques, etc.
- la garantie, à nouveau, d'un droit au départ à la retraite à 60 ans sans décote ni surcote, tout en repensant le pacte de solidarité intergénérationnel avec la prise en compte de la pénibilité au travail, l'égalité femmes/hommes et les parcours de vie.

La réforme du temps de travail est aussi un moyen de rééquilibrer les temps de vie familiaux

et professionnels entre les hommes et les femmes. Elle s'inscrit dans notre volonté de bâtir une société de plein-emploi et de pleine activité, qui puisse concilier la vie personnelle, la vie professionnelle, une citoyenneté active et le plaisir de la culture, du sport ou des loisirs.

II. Travailler mieux : lutter contre l'intensification du travail

Ces vingt dernières années, le travail a été l'objet de discours paradoxaux. D'un côté, on a continué d'accorder à la « valeur travail » une place centrale, tant au niveau collectif qu'individuel, comme vecteur d'épanouissement et d'intégration ; de l'autre, le travail n'a cessé d'être dévalorisé, pressuré. Le nombre de personnes subissant des expositions fortes à des produits nocifs dans le cadre de leur emploi est passé de 14 à 17%. Le phénomène marquant de ces dernières décennies est l'intensification du travail, liée à l'augmentation des contraintes de temps (horaires décalés comprenant le travail de nuit ou tôt le matin ou le dimanche), à la pression exercée par la production en flux tendus ou le *lean management*, à la pression sur les coûts et sur les effectifs.

Le pourcentage de salarié.e.s devant respecter des normes ou des délais de production inférieurs à l'heure est passé de 5 à 25% en une vingtaine d'années. On a assisté à l'explosion des troubles musculo-squelettiques (TMS), devenus, avec plus de 40 000 cas reconnus par an, la première cause de maladies professionnelles indemnisées.

Chasse aux effectifs, pressions pour diminuer la masse salariale en poussant à la démission, sur-individualisation des rémunérations et de l'évaluation des performances, multiplication des contraintes, suppression des temps «improductifs», organisation du travail en «juste-à-temps», prescription de modes opératoires standardisés: tous ces phénomènes existent dans la plupart des secteurs de l'économie et des fonctions publiques. Le travail est donc de moins en moins une source d'épanouissement mais un facteur d'épuisement physique et psychique.

Pour travailler mieux, les écologistes proposent :

- d'engager un véritable plan de lutte contre la dégradation des conditions de travail entraînant des troubles musculo-squelettiques ou des dépressions ;
- d'établir un plan « antistress » national en coordonnant les politiques et les services de santé publique et de santé au travail, et d'intégrer la problématique du burn-out dans la politique d'aide aux entreprises en favorisant celles qui améliorent les conditions de travail, notamment en prévenant les risques psychosociaux ;
- d'étendre les missions des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) à la prévention en santé globale (bien-être au travail et dans la vie quotidienne) et à la protection de l'environnement ;
- de réduire les risques du travail dans la sous-traitance en rendant les donneurs d'ordre coresponsables des accidents du travail et des maladies professionnelles et en renforçant la coopération entre les CHSCT de l'entreprise

- donneuse d'ordre et de l'entreprise sous-traitante ;
- d'augmenter le nombre de médecins et d'inspecteurs du travail ;
- d'étendre la liste des maladies professionnelles et de simplifier les démarches en cas de maladies professionnelles ;
- de rendre la fonction publique exemplaire.

III. Lutter contre l'ubérisation et le travailleur *low cost*

Depuis plusieurs années, on constate la forte progression aux États-Unis et en Europe de l'économie du service à la demande autour des plateformes Internet qui proposent des services (aide à domicile, livraison, nettoyage, etc.) sans avoir à salarier leur main-d'œuvre. En mettant en contact des demandeurs et des offreurs de services, ces plateformes permettent de mobiliser le travail d'autrui à leur profit sans assumer les responsabilités attachées normalement à l'employeur. Cette «ubérisation» du travail soulève de nombreux problèmes. En particulier, dans ce système, l'ensemble des risques (santé, chômage, etc.) est à la charge du prestataire, qui n'est ni un salarié ni un entrepreneur, puisqu'il doit, pour pouvoir accéder à la plateforme, remplir un grand nombre d'obligations qui l'éloignent du statut d'indépendant.

Les écologistes proposent :

- de favoriser le développement des coopératives d'activités et d'emploi (CAE), qui regroupent des entrepreneurs et des micro-entrepreneurs qu'elles salarient et qui deviennent dès lors sociétaires ;
- d'instaurer une vraie protection pour les

nouveaux statuts: auto-entrepreneurs, vrais/faux salarié.e.s de type Uber, etc. Aujourd'hui, ce modèle économique est inopérant, car il ne contribue pas au financement de la protection sociale. Ces travailleur.se.s, comme les autres, doivent être protégés en cas d'accidents du travail, de maladie ou de licenciement ;

- d'assurer la contribution des plateformes aux charges publiques en France en luttant contre les montages fiscaux permettant d'échapper à l'impôt ;
- de mobiliser le compte personnel d'activité (CPA) pour instaurer une véritable portabilité des droits ;
- de définir les conditions de rupture des relations avec le prestataire.

IV. Du revenu d'existence au revenu maximum acceptable

Parce que la place du travail dans nos sociétés doit être réinterrogée, parce que la croissance ne résout ni le chômage de masse ni la précarité, parce que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » (article 25-1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948), nous défendons l'instauration d'un revenu d'existence consistant à garantir à chaque citoyen.n.e un revenu de base. Celui-ci est :

- **inconditionnel**: il est versé sans contrepartie de travail ni d'engagement à chercher un emploi ;
- **universel**: chaque membre de la société en est bénéficiaire ;

- **individuel**: il est versé à chaque personne du foyer, et son montant ne dépend ni du revenu global du ménage ni de sa composition ;
- **permanent**: chaque bénéficiaire le perçoit sans interruption du début jusqu'à la fin de sa vie ;
- **inaliénable**: il ne peut être saisi, le bénéficiaire ne peut en être dépossédé ;
- **cumulable**: il s'additionne avec toute forme de salaire issu d'un emploi déjà existant et de toute autre forme de revenus.

Ce revenu doit être suffisant et représenter un revenu primaire qui ne se substitue pas aux dispositifs de protection sociale. Face au raccourcissement général des cycles d'emploi, à la multiplication des dispositifs temporaires, intermittents, d'auto-entrepreneuriat ou plus informels – comme le travail gratuit –, face à l'augmentation de la pauvreté en France (depuis plusieurs années autour de 14%), le revenu inconditionnel doit constituer une base de revenu garantissant un niveau de vie suffisant pour accéder aux biens et aux services essentiels. Par ailleurs, le revenu de base permet de simplifier notre régime de prestation sociale, extrêmement complexe. Le taux de non-recours aux prestations sociales, considérablement élevé (plus de 30% pour le RSA), doit nous alerter. Le revenu d'existence permet de régler ce problème.

Les écologistes proposent que le revenu d'existence vienne se substituer aux actuels minima sociaux existants (si le montant de cette prestation est supérieur au revenu de base instauré, le différentiel serait naturellement préservé). Cette simplification, associée à la fin du contrôle des allocataires, aura également pour

effet de diminuer les frais de gestion, pour les remobiliser vers d'autres missions.

Le revenu d'existence présente un autre avantage. Cumulable avec tout type de revenu, il supprime «les trappes à inactivité» créées par le RSA et ses effets de seuil. Aujourd'hui, face à l'incertitude que représente le calcul de son montant de RSA, face au découragement que provoque l'idée de devoir recommencer toutes les fastidieuses et humiliantes démarches administratives nécessaires à son obtention, de nombreuses personnes refusent des contrats courts ou des contrats à temps partiel.

Le revenu d'existence, cumulable avec tout type de revenu du travail, met un terme à cette situation. Loin de «désinciter» au travail, comme on l'entend beaucoup trop souvent, le revenu d'existence serait, de fait, beaucoup plus efficace que l'actuel RSA pour favoriser le retour vers l'emploi des chômeurs.

Le revenu d'existence s'inscrit dans une logique de dépassement du capitalisme en déclinant le principe d'un droit d'existence en dehors du salariat et de son lien de subordination. Il repose sur la distinction entre travail contraint et activité libre, grâce à des transitions vers des activités choisies, une formation, une reconversion ou encore une activité d'utilité sociale. Pour autant, le revenu d'existence seul, n'est pas suffisant, il doit s'intégrer à d'autres dispositifs, comme les monnaies complémentaires, pour jouer pleinement son rôle d'émancipation des individus d'un point de vue financier.

Au regard de tous les bénéfiques évoqués, nous défendons la mise en œuvre progressive d'une allocation universelle, après qu'un vaste

débat aura été engagé avec l'ensemble de la population et les corps intermédiaires sur le montant du revenu d'existence et les modalités de son financement.

Dans un premier temps, nous retenons le scénario progressif suivant :

- étendre le RSA aux 18-25 ans (aujourd'hui exclus du dispositif) ;
- l'individualiser (aujourd'hui, un couple touche 1,5 RSA et non pas 2) ;
- supprimer la conditionnalité (recherche d'emploi) du RSA et automatiser son versement ;

D'autre part, il n'y a pas de changement écologique possible dans une société minée par l'explosion des inégalités et par des écarts extravagants de revenus. Ainsi, les 2 000 foyers les plus riches disposent de revenus 50 à 60 fois plus élevés que la moyenne. Et 5% de la population détient près du tiers du patrimoine total. Les écologistes militent pour la réduction de ces écarts.

Dans ce cadre, l'augmentation des minima sociaux, du Smic et des plus bas salaires, la lutte contre la précarité et le temps partiel subi visent à redistribuer du pouvoir d'achat et à récupérer la part de la richesse du capital accumulée au détriment du travail depuis trente ans. Notre souci est aussi d'articuler réduction des dépenses contraintes et augmentation des salaires, afin d'éviter que les revenus supplémentaires obtenus par les salarié.e.s n'aillent directement alimenter les rentes énergétiques et locatives.

Les écologistes proposent :

- la mise en place d'un revenu maximum acceptable (RMA) ; la fixation d'un seuil pour les très hauts

revenus sera fixée à vingt fois le Smic ; au-delà, le taux d'imposition sera d'au moins 80 % ;

- l'interdiction des parachutes dorés et des retraites chapeaux ;
- la réduction massive du travail précaire par l'introduction d'une prime salariale majorée pour toute heure travaillée dans le cadre d'un contrat inférieur à un mi-temps.

3. LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE AUTOUR DU PROJET DE CRÉATION COLLECTIVE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE CITOYENNE ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les entreprises sont au centre du système productif et des rapports sociaux. Depuis les années 1980, la gouvernance des grandes entreprises a profondément changé, modifiant leur fonctionnement et les relations entre les petites et les grandes entreprises, via le développement des stratégies d'impartition.

De nos jours, règne l'image de l'entreprise comme projet d'investissement financier pour des actionnaires, reléguant au second plan le projet industriel et le progrès collectif. Le poids des actionnaires dans les choix stratégiques et managériaux devient prépondérant, et la « Corporate Governance » s'impose en désignant l'ensemble des dispositifs susceptibles d'encadrer les pouvoirs des dirigeant.e.s (stock-options, par exemple). L'entreprise n'est plus qu'un assemblage d'actifs valorisables sur le marché, et le « court-termisme » de la performance actionnariale l'emporte sur le développement de l'entreprise et ses capacités collectives d'investissement. Face à cette situation, dans quelles directions engager les réformes de l'entreprise ? Comment passer d'une logique court-termiste à une vision de long terme ? Réformer les rapports de pouvoir dans l'entreprise ? Passer d'une logique actionnariale à une logique de projet de création collective, où l'entreprise n'est plus organisée autour de la maximisation du profit mais du développement des compétences individuelles et

collectives, de l'innovation et de la prise en compte de l'écologie ? Quels sont les autres modèles disponibles et comment aider au développement de la cogestion ou de la cosurveillance, des Scop et des coopératives ?

Refonder l'entreprise passe par une organisation nouvelle, une autre organisation des pouvoirs, de nouveaux principes de management :

- Refonder le droit des sociétés et créer de nouveaux supports juridiques autour de l'entreprise comme institution collective et sociale structurée autour des apports de capitaux, des salarié.e.s, des cadres, des clients, des fournisseurs, des collectivités locales, etc.

- Refonder les critères de gestion en tenant compte de la gestion des ressources (bilan environnemental, audit, comptabilité verte...). Des incitations fiscales pourraient être envisagées afin de favoriser les entreprises « durables ». Le code des marchés publics pourrait privilégier les entreprises en fonction de leur gouvernance et/ou des écarts de salaires internes.

- Refonder le droit des salarié.e.s, en particulier leur présence dans les conseils d'administration, et favoriser le rachat de leur entreprise par les salarié.e.s.

À cet égard, la démocratie sociale doit être renforcée, le rôle des syndicats et des représentant.e.s du personnel reconnu dans la grande comme dans la petite entreprise.

Pour ce faire :

- Nous abrogerons la loi travail actuelle et nous élaborerons une loi fondée sur la protection des salarié.e.s et leur participation aux décisions.

- Nous renforcerons les effectifs de l'inspection du travail afin que les décisions administratives soient appliquées.

- Nous instaurerons une véritable démocratie d'entreprise, en redonnant du pouvoir d'agir aux salarié.e.s. Cela passe par la restauration de la légitimité syndicale dans les entreprises, quelle que soit leur taille, et auprès des travailleurs eux-mêmes. Les représentant.e.s des salarié.e.s, des associations et des collectivités territoriales doivent être associé.e.s largement à la décision dans les conseils d'administration des grandes entreprises, avec des droits à l'information et à l'expertise indépendantes.

- Nous réactiverons le droit à l'expression directe et collective sur les alternatives économiques portées par les salarié.e.s, le contenu du travail, les conditions de son exercice et son organisation.

- Nous renforcerons le pouvoir des institutions représentatives du personnel et des comités d'entreprise.

- Nous faciliterons la reprise des entreprises par leurs salarié.e.s.

Quant à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) – définie comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes –, à peine plus d'un quart des entreprises françaises de plus de neuf salarié.e.s déclare s'y impliquer réellement. Face à cette situation, nous devons aider en priorité les petites

entreprises à s'engager dans des démarches favorables à la RSE par :

- la création de plateformes territoriales multi-acteurs pour accompagner les PME-TPE dans leurs démarches RSE ;
- le soutien à la certification et la labellisation RSE à destination des TPE et des PME ;
- la mise en place d'un processus permettant de passer de la *soft law* (mesures incitatives) à la *hard law* (mesures contraignantes) et d'accompagner les entreprises dans leur progression afin d'inscrire dans le dur de la loi les progrès réalisés.

4. LIBÉRER L'ÉCONOMIE DE SA FINANCIARISATION

L'économie contemporaine est engagée dans un vaste mouvement de financiarisation à l'échelle mondiale, processus engagé dans les années 1980 à travers une triple évolution marquée par la déréglementation, la désintermédiation bancaire et le décloisonnement. Ce mouvement, soutenu et accompagné par les gouvernements de droite comme de gauche, a engendré une très forte instabilité du système monétaire et financier international, ainsi qu'une succession de crises bancaires, boursières et de change. Avec la forte augmentation des flux de capitaux à l'échelle mondiale (40 milliards d'euros de biens et services échangés par jour contre plus de 4 000 milliards de capitaux), la déconnexion des flux réels et financiers révèle l'ampleur des transactions purement spéculatives, qui ont de nouveau atteint des sommets alors que l'endettement mondial a progressé entre 2007 et 2014 de 57 000 milliards de dollars. Aucune leçon n'a été tirée de la crise des subprimes de 2008 !

Il est impératif de remettre l'économie sur ses pieds et de combattre le capitalisme financier. Appliquer de nouvelles règles et contraintes à la finance est une priorité urgente. Car, utile quand elle est au service du financement de l'économie réelle, elle devient nuisible et prédatrice quand elle met l'économie réelle à son service. Les écologistes agissent d'abord dans ce domaine à l'échelle mondiale, en particulier par la taxation des transactions financières. Mais ils n'ignorent pas que notre pays doit aussi balayer devant sa propre porte.

Aujourd'hui les banques dictent leur loi aux politiques. Elles réussissent à bloquer les projets de réorganisation de leurs activités ou de leur contrôle : toute évolution passe donc d'abord par une réelle volonté politique. Indifférentes aux impacts des projets qu'elles financent, elles ont comme seul objectif de garantir le maximum de retour sur investissement.

Nos priorités sont :

- D'orienter le financement bancaire vers des projets soutenables. Pour ce faire, une politique sélective du crédit doit être mise en place avec des taux d'intérêt plus bas pour les projets écologiques et un encadrement quantitatif pour les autres crédits. Cela passe par une forte remise en cause des critères imposés par la Banque centrale européenne (BCE) et les agences de notation. L'intégration de critères sociaux et environnementaux à côté des critères financiers dans l'analyse de la solvabilité des entreprises avance trop lentement.
- De séparer les activités de crédit des activités sur les marchés financiers. Ces dernières doivent être plus réglementées pour stopper la fuite en avant actuelle, à base de produits de plus en plus sophistiqués et d'algorithmes visant à la maximisation des profits.
- De plafonner la rémunération des traders.
- D'interdire l'ensemble des opérations de « trading à haute fréquence » (THF), qui permettent l'exécution à grande vitesse de transactions financières générées par des algorithmes informatiques. Les produits traités peuvent être des actions, mais aussi des obligations ou des produits

dérivés. Ces opérateurs de marché virtuels peuvent exécuter des opérations sur les marchés financiers en un temps calculé en microsecondes. Or, le THF présente des risques systémiques importants, car il suffit d'un petit dysfonctionnement (qui pourrait, par exemple, empêcher certains ordres d'être annulés) pour entraîner les prix de marchés dans des mouvements complètement erratiques.

- De lutter contre les paradis fiscaux par l'adoption en France de l'équivalent de la loi Fatca (Foreign Account Tax Compliance Act), votée aux États-Unis en 2010, qui obligerait toutes les institutions financières ouvrant un compte à un.e citoyen.ne français.e ou à une entreprise à capitaux majoritairement français de le déclarer au fisc.
- De revoir la place de la BCE dans la définition de la politique monétaire de l'UE et lui fixer des objectifs autres que la stabilité des prix.
- D'étendre l'épargne solidaire : les dispositions permettant de diriger une fraction de l'épargne salariale vers l'épargne solidaire seront généralisées à tous les types de supports de placement collectifs.

5. DONNER DU SENS À NOTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DES CITOYEN.NE.S

La politique économique de la France doit être au service de la transition écologique et se défaire de tout dogmatisme.

La grande réforme fiscale n'a pas eu lieu, et le gouvernement a gaspillé ses marges de manœuvre. Entre 2012 et 2013, la hausse des recettes fiscales de 13 milliards d'euros s'est accompagnée de la fin des exonérations sur les heures supplémentaires, de l'abrogation de la TVA sociale et de la surtaxe sur l'ISF (impôt sur la fortune), puis, dans la loi de finances pour 2013, de la création d'une tranche d'impôt à 45% et de la baisse du quotient familial. Le gel du barème de l'impôt sur le revenu (IR) est maintenu, ce qui touche tous les contribuables. Ajoutons à cela l'instauration du CICE, financé par une hausse de la TVA. En 2014, le gouvernement revient sur le gel du barème de l'IR, l'indexation étant accompagnée d'une décote pour les contribuables les plus modestes. Par ailleurs, la baisse du quotient familial se poursuit et la réduction d'impôts pour frais de scolarité est supprimée, etc.

Avec le CICE, le gouvernement s'engage à réduire sur trois ans les prélèvements sur les entreprises de 41 milliards d'euros, et à des baisses d'impôt sur les ménages bénéficiant à plus de 8 millions de contribuables. Sur la durée du quinquennat, les entreprises auront bénéficié de 20,6 milliards d'euros d'allègements, tandis que les ménages auront connu une augmentation de

35 milliards d'euros de prélèvements. Quant à la fiscalité écologiste, aucune réforme d'envergure n'a été engagée.

I. Les propositions fiscales des écologistes

La fiscalité est donc, pour les écologistes, un outil de transformation écologique de notre mode de production et de consommation, un outil de solidarité et de redistribution équitable des revenus et le moyen de garantir le meilleur niveau de service public.

Les écologistes proposent :

- la suppression du CICE, qui n'a rien apporté en termes d'emploi ;
- un impôt sur le revenu rénové, basé sur le principe que tout revenu est imposable et que tout impôt doit être progressif, et sur l'individualisation de l'impôt (l'État devant rester neutre face aux modes de vie choisis par ses concitoyen.ne.s) ;
- la fusion de la contribution sociale généralisée et de l'impôt sur le revenu ;
- le renforcement de l'ISF ;
- la suppression du quotient conjugal, allant de pair avec la suppression du quotient familial, qui bénéficie en majorité aux plus aisés ; il sera remplacé, à coût constant pour les finances publiques, par une allocation forfaitaire et individuelle, attribuée dès le premier enfant ; sa mise en place sera progressive, sans favoriser ni pénaliser les familles plus nombreuses ;
- la restauration de l'universalité des allocations familiales, en faisant bénéficier des mêmes montants les foyers avec un enfant ou deux enfants ;

- des cotisations sociales calculées sur d'autres assiettes que le travail : les machines, les logiciels, les écrans, les pollutions, etc. ;
- la suppression de toutes les niches fiscales injustes socialement, coûteuses et inutiles (les niches fiscales représentent un manque à gagner annuel de 100 milliards d'euros pour l'État) ;
- la lutte contre l'évasion et la fraude : les paradis fiscaux représentent chaque année un manque à gagner compris entre 60 et 80 milliards d'euros ;
- des impôts locaux respectant l'égalité territoriale : renforcement des systèmes de péréquation entre territoires et révision des bases locatives de 1970 servant au calcul des impôts locaux.

II. Pour une fiscalité écologique ambitieuse

En 2014, les taxes environnementales représentaient 44 milliards d'euros en France, soit 2,1% du PIB et 4,5% de l'ensemble des prélèvements obligatoires (contre 2,5% du PIB en moyenne dans l'UE). La fiscalité verte française est assise aux trois-quarts sur la consommation d'énergie, comme dans la plupart des pays européens. Mais, alors que de nombreux pays européens ont relancé leur fiscalité environnementale, la France reste en retard.

C'est pourquoi la fiscalité écologique doit être conçue dans le cadre d'une réforme fiscale plus large, dans un sens incitatif, redistributif et de lutte contre les inégalités. Elle doit devenir un puissant levier de modification des comportements individuels et collectifs grâce à de multiples outils comme les taxes, le marché des droits à polluer, les dispositifs de tarification, etc.

Cependant, la fiscalité écologique peut susciter de nombreuses résistances et conduire à des reculs dommageables, d'où la nécessité de négocier au préalable un planning de mise en place permettant aux différents acteurs concernés d'amorcer leur changement productif et/ou de consommation, de mettre en place des solutions de remplacement (infrastructures, approvisionnement, etc.) et de compenser la mise en place d'une fiscalité écologique par la baisse d'autres impôts.

Enfin, nous savons que le problème le plus difficile auquel se heurte une véritable fiscalité écologique est l'évaluation financière de ce que l'on appelle les externalités (que celles-ci soient négatives ou positives). Comment, par exemple, évaluer les services rendus par la nature ?

Les écologistes proposent :

- d'instaurer une fiscalité et des mécanismes financiers favorables à la biodiversité en expérimentant la bio-conditionnalité des aides publiques ou en intégrant des critères environnementaux dans le calcul d'une partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les collectivités disposant d'espaces naturels ;
- de taxer le diesel au même taux que l'essence, car il est temps de mettre fin à cet avantage pour des raisons de santé publique : les particules fines émises par les moteurs diesel seraient responsables du décès prématuré de 42 000 personnes par an ;
- de mettre fin aux avantages fiscaux du transport aérien, l'avion étant le moyen de transport le plus polluant (la défiscalisation du kérosène coûte 1,3 milliard d'euros par an à l'État rien que sur les vols intérieurs) ;

- de supprimer toutes les autres niches énergétiques anti-écologiques (agrocarburants, gazole non routier dans l'agriculture ou le BTP, etc.) ;
- de soutenir les éco-organismes qui sont chargés de la collecte et du recyclage des déchets ;
- d'approfondir la fiscalité carbone *via* la contribution « climat énergie », la question centrale étant le prix de la tonne de CO₂ (22 euros en 2016). Pour les écologistes, ce prix est insuffisant et doit être rapidement augmenté pour atteindre 100 euros la tonne d'ici à 2030 ;
- de rétablir la taxe poids lourds – ou « pollutaxe » – et de laisser aux régions le droit d'aménager celle-ci.

III. Dette et déficit : réhabiliter la dépense publique

On entend souvent dire que la dépense publique est improductive ou qu'il faut la réduire. Mais de quoi parle-t-on précisément ? La dépense publique représente certes environ 57 % du PIB en 2015, chiffre relativement stable depuis 2012, mais ce sont les prestations sociales qui forment une grande part de cette dépense : le financement de la retraite, les allocations familiales, le coût du chômage, les remboursements de médicaments, etc. Doit-on considérer ces dépenses comme inutiles alors qu'elles sont sources de justice et d'efficacité ? Ne jouent-elles pas un rôle dans la cohésion sociale et la réduction des inégalités ?

C'est pourquoi nous considérons que la dette publique n'est pas un mal en soi. Elle permet de financer les investissements publics, de soutenir

la conversion écologique de l'économie et d'éviter les effets récessifs des politiques austéritaires – comme celles imposées aux Grecs et aux Portugais –, qui creusent finalement un peu plus la dette publique.

La question de la dette doit donc être inscrite dans une évaluation plus globale du patrimoine commun, de la richesse véritablement produite dans la société et de sa répartition présente et à venir. Les cadeaux fiscaux octroyés depuis vingt ans par les gouvernements tant de droite que de gauche sont si élevés (CICE, niches Copé, énergies fossiles subventionnées, crédit impôt-recherche...) qu'il nous paraît possible de mener une politique de restriction de la dette sans politique austéritaire.

Pour cela, les écologistes proposent :

- un audit de la dette publique française et de toutes les niches fiscales pour évaluer la part qui relève des manques à gagner liés aux cadeaux fiscaux faits aux plus riches et des dépenses inutiles dans lesquelles il sera possible et juste de tailler ;
- que cet audit soit également mené au niveau européen, en visant une mutualisation des dettes et des taux d'intérêt afin d'assurer la solidarité et la solidité de la zone euro.

Conclusion : politique de l'offre ou politique de la demande ?

La primauté donnée durant le quinquennat de François Hollande à la production au détriment de la répartition a cristallisé le débat poli-

tico-économique de ces dernières années sur les mérites comparés des politiques de l'offre et de la demande. D'un côté, les partisans de la compétitivité-prix des entreprises (réduction du coût du travail); de l'autre, les partisans du soutien de la demande des ménages.

Cette opposition n'est guère pertinente, non seulement parce qu'elle fait fi du rythme propre de l'économie (à court terme, les politiques de la demande ont un fort impact immédiat, mais celui-ci décroît et réclame donc d'être soutenu dans le temps), mais aussi parce qu'il faut à la fois soutenir et accompagner l'investissement des entreprises vers la transition écologique de l'économie et relancer la demande.

Selon les économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), trois conditions étaient nécessaires pour que le « choc d'offre » que devait provoquer le CICE ait un effet positif sur la croissance et l'emploi: que les entreprises françaises fassent le choix de répercuter les baisses de cotisations et d'impôts dans leurs prix (au lieu de gagner en marges), que la politique de nos partenaires ne soit pas identique à la nôtre et que la croissance en Europe soit suffisante pour compenser sur les marchés extérieurs la baisse de consommation interne liée à la contraction de la demande. Or ces conditions n'ont pas été remplies. Pour être efficace, la politique de l'offre a besoin de mesures en faveur de la demande, de moins d'allègements de charges en faveur des entreprises et de moins de coupes dans les dépenses.

6. UN NOUVEL ART DE VIVRE AU TEMPS DE L'ANTHROPOCÈNE

« La machine infernale d'une croissance économique aveuglement quantitative, sans souci des incidences humaines et écologiques, et placée sous l'égide exclusive de l'économie de profit et du néolibéralisme, doit laisser place à un nouveau type de développement qualitatif, réhabilitant la singularité et la complexité des objets du désir humain. »

Félix Guattari

Se diriger vers une société post-croissance ne saurait se limiter à favoriser la transition écologique de l'économie. Il faut aussi changer de logique sociale et de système de valeurs, qui enferment les gens dans le consumérisme, le « toujours plus », les effets délétères de la compétition et la recherche de la puissance.

Nous souhaitons sortir du modèle de développement tourné vers le profit, l'accumulation illimitée et la multiplication des besoins matériels inutiles, et donc nous tourner vers d'autres modalités du vivre-ensemble, vers un nouvel art de vivre. « Il nous faut faire, déclare Patrick Viveret, de la question de l'art de vivre et de la sagesse un enjeu politique et pas seulement individuel. » Sagesse fondée sur l'attention à autrui et à soi-même, sur la sobriété volontaire, sur la simplicité et la fragilité, sur le refus de la violence et du pouvoir. Nous voulons en finir avec cette foi quasi religieuse dans le progrès; nous voulons en finir avec la manipulation du vivant; nous devons réapprendre la nature, élargir les espaces de la

gratuité, réinvestir le temps long et redécouvrir les vertus de la lenteur. La période que nous traversons peut être aussi, comme toutes les périodes de transition, l'occasion d'un saut qualitatif qui nous permette de sortir de l'économisme et de réinventer une société bienveillante.

De nombreuses expériences à travers le monde cherchent à décliner ce nouvel art de vivre : réseau des villes lentes ou des villes en transition, *slow food*, *slow science*, *slow management*... Nos politiques publiques doivent renforcer, mutualiser, soutenir ces initiatives qui sont des « petites pierres » vers une société de confiance.

DEUXIÈME PARTIE
UN NOUVEAU RAPPORT À LA NATURE,
À L'ANIMAL ET AU VIVANT